

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'implantation, à Lyon 7°, de l'Ecole normale supérieure -lettres et sciences humaines- et de la bibliothèque de recherche associée, le conseil de Communauté a autorisé, par délibération n° 1998-3359 en date du 19 octobre 1998, la société G3A, mandataire pour la construction de l'opération, à signer les marchés de travaux.

Le mandataire G3A vient de me transmettre des projets d'avenant n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Ces travaux (tous corps d'état concernés) dont la demande relève, soit des futurs utilisateurs de l'école ou de la bibliothèque de recherche associée, soit du chargé de mission à l'accessibilité aux personnes handicapées à la ville de Lyon, soit enfin du maître d'oeuvre ou du contrôleur technique, ont pour objet :

- la création d'un niveau complémentaire de stockage au rez-de-chaussée de la bibliothèque (augmentation de la capacité de stockage de 1 200 000 à 1 500 000 volumes) pour un montant de 1 951 000 F HT, soit 2 352 906 F TTC,
- la création d'un local électrique pour l'éclairage du parvis pour un montant de 65 000 F HT, soit 78 390 F TTC,
- la création d'un désenfumage du sas d'entrée de la bibliothèque pour un montant de 110 000 F HT, soit 132 660 F TTC,
- le complément d'aménagement pour l'accès des handicapés dans le pôle enseignement de l'école pour un montant de 418 000 F HT, soit 504 108 F TTC,
- l'implantation du poste public de transformateur électrique dans la bibliothèque pour un montant de 174 000 F HT, soit 209 844 F TTC,
- l'enlèvement de fondations semi-profondes existantes sous l'école pour un montant de 155 000 F HT, soit 186 930 F TTC,
- la modification du radier en zone 4 de l'école pour un montant de 37 000 F HT, soit 44 622 F TTC,
- la création d'un accès depuis le parvis pour les décors dans le théâtre de l'école pour un montant de 34 000 F HT, soit 41 004 F TTC,
- la création d'un sas d'accès pour le local groupe froid de la bibliothèque pour un montant de 7 000 F HT, soit 8 442 F TTC,
- la mise en place d'ouvrants de désenfumage dans la verrière de la bibliothèque, le changement de la nature de certains vitrages, de revêtements de sol et du degré coupe-feu de portes d'accès pour un montant de 185 000 F HT, soit 223 110 F TTC,
- l'installation d'un laboratoire de bioécologie dans le pôle recherche de l'école pour un montant de 263 000 F HT, soit 317 178 F TTC,
- l'enlèvement des fondations profondes existantes sous les logements de fonction, pour un montant de 23 000 F HT, soit 27 738 F TTC,
- la mise en place de pavés de verre en façade des logements de chercheurs pour un montant de 23 000 F HT, soit 27 738 F TTC,
- la modification des fondations du restaurant (1ère phase) pour un montant de 45 000 F HT, soit 54 270 F TTC,
- l'adaptation du centre de ressources par la modification de l'aménagement de certains locaux (réception satellites-serveurs-techniques soft-espace accueil) du niveau 3 et du rez-de-chaussée pour un montant de 153 000 F HT, soit 184 518 F TTC,
- l'adaptation des fondations du restaurant (2° phase) pour un montant de 138 000 F HT, soit 166 428 F TTC,
- la mise en œuvre de réservations complémentaires dans la structure, après l'attribution de certains marchés, pour un montant de 66 000 F HT, soit 79 596 F TTC,

- la mise en oeuvre de l'escalier n° 2 en béton à la place de la serrurerie dans la bibliothèque pour un montant en moins-value de 71 000 F HT, soit moins 85 626 F TTC,
- le remplacement des sols souples par du parquet dans le bureau de direction de la bibliothèque, pour un montant en moins-value de 28 000 F HT, soit moins 33 768 F TTC,
- la modification du parcours de la galerie enterrée de l'école pour un montant en moins-value de 37 000 F HT, soit moins 44 622 F TTC,
- le remplacement de la pierre en fond de moule par de la pierre collée pour les façades de la bibliothèque pour un montant en moins-value de 10 000 F HT, soit moins 12 060 F TTC,
- le remplacement du plancher chauffant par des convecteurs muraux dans le scramble du restaurant - sans incidence financière,
- la redistribution du cloisonnement dans le pôle références de la bibliothèque - sans incidence financière,
- l'amélioration de l'étanchéité des terrasses en remplaçant l'étanchéité bicouche par de l'asphalte - sans incidence financière,
- le remplacement de l'isolation en fond de coffrage par un flocage en sous-face des planchers des vide-sanitaires et sous-sols - sans incidence financière.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 701 000 F HT, soit 4 463 406 F TTC.

Afin de prendre en compte ces travaux supplémentaires, il conviendrait d'autoriser la société G3A à établir les avenants aux marchés de travaux des lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Cette dépense modifierait les marchés des différents groupements d'entreprises comme suit :

N° lot	Désignation du lot	Entreprises	Montant initial TTC (en F)	Montant avenant TTC (en F)	Nouveau montant du marché TTC (en F)
1	gros oeuvre de l'école, restaurant, logements	groupement d'entreprises Scarpari (mandataire) - Fontanel - Mazza BTP - Jean Nallet	77 524 820,32	622 296,00	78 147 116,32
2	gros oeuvre bibliothèque	groupement d'entreprises Pitance (mandataire) - Lamy - SCB	49 180 680,00	906 309,00	50 086 989,00
4	façades (menuiseries extérieures)	groupement d'entreprises Eral (mandataire) - Garrigues	33 099 355,00	223 110,00	33 322 465,00
5	électricité (courants forts et faibles)	groupement d'entreprises Roiret (mandataire) - CEGELEC - Spie Trindel	40 334 698,94	701 892,00	41 036 590,94
6	génie climatique	groupement d'entreprises Danto Rogeat (mandataire) - Laurent Bouillet	42 653 808,00	704 304,00	43 358 112,00
7	Plomberie sanitaire défense contre l'incendie	Groupement d'entreprises Patricola (mandataire) - Cerniaut - Siffert et fils	7 356 600,00	225 522,00	7 582 122,00
8	Cuisine	Entreprise Masfer	2 133 773,39	71 154,00	2 204 927,39
9	appareils Elevateurs	Entreprise Ascenseurs Services	3 712 228,28	460 692,00	4 172 920,28

10	serrurerie Métallerie	groupement d'entreprises Fontbonne (mandataire) - AMSE	9 736 612,05	3 015,00	9 739 627,05
11	revêtements Scellés	entreprise France Sols	4 309 534,87	96 480,00	4 406 014,87
12	revêtements de sols minces	groupement d'entreprises Aubonnet et fils (mandataire) - Sols Réalizations	4 388 363,74	54 270,00	4 442 633,74
13	parquets	entreprise Passion revêtements	3 864 535,74	sans incidence financière	3 864 535,74
14	cloisons-doublages	groupement d'entreprises CCB Dufaylite (mandataire), Rolando Poisson, Aubonnet	9 666 985,05	4 824,00	9 671 810,05
15	faux-plafonds	groupement d'entreprises Charbonnel (mandataire), Wanner, Sort et Chasle	19 175 400,00	sans incidence financière	19 175 400,00
16	menuiseries intérieures	groupement d'entreprises Susillon (mandataire) - Thalmann	11 337 185,10	174 870,00	11 512 055,10
17	peintures intérieures et extérieures	groupement d'entreprises Botta (mandataire) - Folghera et Belay - Courtadon	16 316 725,35	214 668,00	16 531 393,35

La commission permanente d'appels d'offres a donné un avis favorable et motivé à ces projets d'avenant le 30 novembre 1999. L'augmentation du coût des travaux qui en résulte est incluse dans le coût d'opération que vous avez accepté par délibération du 27 septembre 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-3359 en date du 19 octobre 1998 et celle du 27 septembre 1999 ;

Vu l'avis favorable et motivé à ces projets de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 novembre 1999 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, lors de la réunion de la commission domaine et administration générale du 15 décembre 1999, il a été demandé de modifier l'alinéa 3 du paragraphe 2 de la manière suivante :

"...soit des futurs utilisateurs de l'école ou de la bibliothèque de recherche associée, soit de la commission de la ville de Lyon, chargée de l'accessibilité aux personnes handicapées, soit enfin du maître d'œuvre ou du contrôleur technique, ont pour objet :" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve les présents avenants aux marchés de travaux.

3° - Autorise la société G3A mandataire à les signer et à accomplir tous les actes y afférents.

4° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1999 et suivants - centre budgétaire 1 230 - centre de gestion 1 230 - opération 0196 - compte 458 115 - fonction 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,